1975/1976 Rapport annuel

Affairs indiennes et du Nord

(c) Publié avec l'autorisation de l'hon. Warren Allmand, député, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Ottawa, 1976.
QS-3157-000-BB-A1
No de catalogue: R1-1976

Table des matières

Introduction générale
Programme de Parcs Canada
Introduction
Les parcs nationaux

Nouveaux parcs, lieux et accords

Aménagement des parcs

Lotissements urbains de Banff et de Jasper

Planification pour l'avenir

Parcs et lieux historiques nationaux

Nouvelles installations

Programmes d'interprétation

Accords au sujet de la récréation et de la conservation

Utilisation des canaux

Participation du public
Les autochtones

Recrutement des autochtones

Bourses d'études

Corps de conservation
Bureaux régionaux
Langues officielles
Collaboration internationale
Programme des Affaires indiennes et esquimaudes
Introduction Éducation
Affaires communautaires-administration locale
Logement
Promotion économique
Occasions d'emploi
Services de prévention et de réadaptation
Bureau des revendications des autochtones
Programme des Affaires du Nord
Introduction
Progrès social Évolution constitutionnelle et politique
services municipaux
Aide culturelle
Protection de l'environnement
Usines de gaz du delta du Mackenzie

Iles de l'Arctique
Règlement sur l'utilisation des terres
Infrastructure
Réseau routier
Planification pour l'avenir
Programme de l'Administration
Bureaux régionaux

Introduction générale

Plus que la plupart des autres ministères fédéraux, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien est engagé à fournir des services à la population. Au cours de l'année 1975-1976, il y eut plus de 20 millions de visiteurs dans les parcs nationaux. En outre, le Ministère a un rôle bien spécial à jouer auprès des 60 000 habitants du Nord et des 273 000 Indiens au sud du 60°. Ces personnes sont en quête, et à bon droit, de services qui répondent à leurs besoins particuliers. Afin de faire face à cette situation, le Ministère a élaboré un ensemble de mesures, dont certaines sont uniques en leur genre, destinées à favoriser la participation du public visé à la prise de décisions.

Un exemple important de ces nouvelles mesures dans le domaine des affaires indiennes est l'établissement, en avril 1975, par le Comité mixte de la Fraternité des Indiens du Canada et du Cabinet, d'un nouveau mode de consultation. Ce mode prévoit la création de groupes de travail mixtes, composés de représentants du gouvernement et des Indiens, chargés de traiter les principales questions en matière d'orientations et de programmes, dont la révision de la Loi sur les Indiens. De plus, il fut décidé de mettre sur pied une commission canadienne des droits des Indiens dans le but de favoriser ce mode de consultation et plus particulièrement d'aider les représentants indiens et gouvernementaux à s'entendre sur les méthodes de règlement des revendications foncières.

Au cours de l'année 1975-1976, le Ministère a cherché de plus à renforcer et à élargir ses moyens de consultation avec les Indiens. Des études ont été entreprises en collaboration avec la Fraternité des Indiens du Canada sur des questions telles que l'habitation, la promotion économique et l'éducation. Aussi, un groupe de travail a été formé conjointement avec la Fédération des Indiens de la Saskatchewan afin de trouver des moyens de faire participer plus étroitement les Indiens à la prise de décision au niveau-régional.

Dans le Nord, un mode exclusif de consultation du public a attiré et retenu l'attention de millions de Canadiens; il s'agit de la Commission d'enquête Berger sur le pipeline de la vallée du Mackenzie. Les audiences régulières ont débuté un peu avant le commencement de l'année financière 1975-1976 et se poursuivront en 1976-1977.

En vue de mieux protéger l'environnement du Nord, le Ministère a préparé des modifications à son Règlement sur l'utilisation des terres; une ébauche de ces modifications a été rendue publique. Parmi les plus importantes figure l'augmentation proposée du temps accordé à la consultation des membres de la collectivité au sujet des demandes d'utilisation des terres. Au cours de l'année

1975-1976, le Ministère a également collaboré étroitement avec les administrations territoriales par l'entremise desquelles un certain nombre de services sont dispensés aux habitants du Nord.

Les entretiens et les négociations avec les représentants indiens et inuit au sujet des revendications de terres se sont poursuivis. Au Yukon, des négociations intensives ont progressé de façon encourageante vers une entente de principe. En janvier 1976, la province de la Colombie-Britannique a participé avec le gouvernement fédéral aux entretiens qui ont eu lieu avec le conseil tribal nishga au sujet de leurs revendications et, en février, l'Inuit Tapirisat a présenté ses revendications aux ministres fédéraux. Au Québec, une entente finale a été conclue au sujet de la région de la baie James entre les représentants des Cris, des Inuit, de la province et du gouvernement fédéral. L'entente fut par la suite ratifiée en forte majorité, par les collectivités autochtones visées et le processus de mise en application est déjà en marche.

Le programme de participation du public de Parcs Canada a pris de l'ampleur en 1975-1976. Après la signature d'une déclaration d'intention avec la Saskatchewan à propos de l'établissement du parc national des Prairies, un certain nombre de réunions communautaires ont été tenues et un conseil des audiences publiques a été créé. Il y eut également une utilisation accrue des comités consultatifs publics dans les régions où se trouvent des parcs, et à Banff, un conseil consultatif provisoire, composé d'habitants de l'endroit, a été formé afin d'élaborer des propositions au sujet de l'établissement d'une administration locale.

Au cours de l'année 1975-1976, le Ministère s'est employé à réévaluer et à améliorer ses orientations, ses programmes et ses services. Ce travail permanent revêt une importance particulière en période de restrictions financières. Tel que mentionné plus haut dans cette introduction et ailleurs dans le rapport, le Ministère a élaboré et établi de nouvelles méthodes, de nouveaux moyens d'action et de nouvelles techniques de gestion et continue à le faire dans des domaines dont l'évaluation a été terminée au cours de l'année. Quoique de nouveaux employés aient été nommés à des postes clés, le travail global a été accompli avec environ le même nombre d'années-homme qu'en 1974, l'objectif principal étant d'obtenir du gouvernement qu'il prenne des mesures promptes et efficaces pour répondre aux besoins là où ils se font sentir et là où sont les gens directement touchés par les activités du Ministère.

Résumé financier

État comparatif des dépenses et des recettes (en millions de dollars) pour les années financières se terminant les 31 mars 1975 et 1976

Compte budgétaire	1974-1975	1975-1976	Augmentation (ou diminution)
Fonctionnement	...	...	...
Administration	17.9	20.4	2.5
Affaires indiennes et esquimaudes	312.0	370.1	58.1
Affaires du Nord	129.9	197.9	68.0
Parcs Canada	61.6	76.2	14.6
...	521.4	664.6	143.2
Immobilisations	...	...	...
Affaires indiennes et esquimaudes	81.0	89.1	8.1
Affaires du Nord	32.2	34.6	2.4
Parcs Canada	45.5	65.9	20.4
...	158.7	189.6	30.9
Dépenses budgétaires totales	680.1	854.2	174.1
Recettes*	...	...	...
Affaires indiennes et esquimaudes	0.4	0.2	(0.2)
Affaires du Nord	0.0	0.0	0.0
Parcs Canada	7.5	10.9	3.4
Recettes budgétaires totales	7.9	11.1	3.2
Dépenses budgétaires nettes	672.2	843.1	170.9
Compte non budgétaire	Prêts, investissements, avances, etc.	Affaires indiennes et esquimaudes	19.5
18.6	(0.9)	Affaires du Nord	58.9
19.0	(39.9)	Dépenses non budgétaires totales	78.4
37.6	(40.8)	Dépenses totales (brutes)	758.5
891.8	133.3		

[*Les chiffres ne comprennent que les recettes faisant l'objet d'un crédit.]

Programme des Affaires indiennes et esquimaudes

Introduction

Au 31 décembre 1975, le nombre d'indiens inscrits au Canada se chiffrait à 282 762, soit une augmentation nette de 6 326 par rapport à l'année civile précédente. Le Programme des Affaires indiennes et esquimaudes existe pour servir ces gens ainsi qu'environ 4 252 Inuit, dont la majorité vivent au Nouveau-Québec.

Le Comité mixte de la Fraternité des Indiens du Canada (FIC) et du Cabinet, créé au cours de la dernière année financière pour permettre aux dirigeants indiens et aux ministres du Cabinet de discuter des problèmes et des questions de principe et d'orientation, s'est réuni à deux reprises en 1975-1976. Il fut décidé en avril de former un sous-comité mixte, composé de trois ministres et de trois dirigeants indiens, et de mettre sur pied une Commission canadienne des droits des Indiens (CCDI).

La CCDI se donne comme tâche principale de dresser un répertoire complet des revendications particulières des Indiens de tout le Canada, afin de déterminer quels principes il convient d'établir pour le règlement des revendications.

En outre, de nouveaux groupes de travail mixtes ont reçu comme charge d'étudier des sujets précis, comme la révision de la Loi sur les Indiens ainsi que les droits et les revendications des Indiens, pour tirer ces questions au clair avant de les soumettre aux délibérations du Comité mixte.

La révision de la Loi sur les Indiens a constitué un sujet de discussion depuis 1968-1969. Au cours de l'année financière à l'étude, le Comité mixte a approuvé un mécanisme permettant à la Fraternité des Indiens du Canada de consulter toutes les bandes au sujet des modifications à apporter à cette Loi. Ce mécanisme est financé par le Ministère.

La Direction des affaires indiennes et esquimaudes vise à aider la population autochtone à prendre en main sa propre administration. L'accent qui autrefois était mis sur le contrôle et la direction porte plutôt maintenant sur l'appui et les ressources à apporter aux autochtones pour qu'ils passent à l'autodétermination, à un rythme et d'une manière qui correspondent à leurs besoins.

Consultation, négociation et association constituent les bases du Programme. Les discussions portent sur des sujets très divers comme l'éducation, l'administration locale, la promotion économique, les affaires communautaires et les revendications des Indiens. Les Indiens du Canada considèrent le Comité mixte de la FIC et du Cabinet comme une étape positive dans leur relation avec le gouvernement.

Éducation

Dans une déclaration de principe présentée au gouvernement en 1972, la FIC appuyait fortement sur le désir des autochtones d'exercer une autorité parentale et un contrôle sur l'éducation. Un nombre toujours grandissant de bandes commencent à assumer la direction de leurs programmes d'éducation.

Vingt-neuf bandes administrent leurs propres écoles dans les réserves et dix-neuf ont pris entièrement en main leur programme d'éducation. Plus de deux cents bandes contrôlent en partie ce même programme.

Cette année, à Blue Quills, les délégués d'associations indiennes ont participé à un atelier sur les écoles dirigées par des Indiens. Les participants ont exposé en détail leurs expériences, leurs problèmes et leurs projets d'avenir; ils ont aussi proposé des solutions et présenté des recommandations. Le Ministère a fait connaître sa réaction aux recommandations et consultera les groupes autochtones tout au long de la période de mise en application.

Le nombre de représentants des bandes indiennes a également augmenté au sein des conseils scolaires locaux des provinces, ce qui indique clairement que plus de la moitié de la population estudiantine indienne fréquente des écoles administrées par des commissions provinciales. Parmi les membres officiels des commissions scolaires des diverses provinces, on compte maintenant environ 70 autochtones.

Le Ministère souhaite vivement que le nombre d'inscriptions s'accroisse et que les Indiens remportent de nombreux succès scolaires. En 1975-1976, 2 242 étudiants indiens étaient inscrits dans les universités et collèges de formation affiliés, soit une hausse de 173 par rapport à l'an dernier. En outre, 1 646 étudiants suivent des cours de formation professionnelle d'un niveau équivalent.

A l'heure actuelle, 5 112 Indiens suivent des cours de métiers postscolaires. Après avoir consulté les bandes indiennes, les associations d'Indiens et d'autres groupes, le Ministère a procédé à une révision des dispositions d'aide à l'éducation postsecondaire pour les étudiants indiens des universités et des collèges.

1	De plus en plus, les langues indiennes sont enseignées dans les écoles élémentaires.
2	Le rire et le partage font partie de l'éducation.
3	Les problèmes sont plus faciles à résoudre avec l'aide du professeur.
4	Les Indiens travaillent à la construction de maisons dans les réserves.

This image cannot be displayed
for reasons of copyright.

On ne peut pas présenter cette
image en raison du droit d'auteur.

Le nombre d'indiens inscrits dans les écoles secondaires et primaires semble s'accroître à un rythme stable. Les Indiens des écoles secondaires représentent maintenant 17 p. 100 de la population scolaire indienne (par rapport à 7 p. 100 en 1960), et le taux annuel d'accroissement reste d'environ 8 p. 100. Le nombre des élèves du primaire paraît augmenter plus lentement, mais le nombre total d'inscriptions demeurera vraisemblablement constant pendant quelques années. En 1975-1976, les inscriptions dans les écoles primaires fédérales s'élevaient à 37 466 et celles des écoles non fédérales (où les étudiants indiens bénéficient d'accords sur les frais de scolarité avec les provinces) étaient au nombre de 37 012, portant ainsi le total des écoliers indiens à 74 478.

Il est de la plus haute importance que l'éducation donnée aux Indiens les aide à préserver et à maintenir leur culture. Pour obtenir ce résultat, le Ministère appuie l'adoption des programmes d'enrichissement culturel, lesquels sont maintenant offerts dans 223 écoles fédérales et 167 écoles provinciales. A l'heure actuelle, 187 écoles fédérales et 47 écoles provinciales dispensent des cours où les langues indiennes sont utilisées comme véhicule d'enseignement ou encore constituent le sujet à l'étude.

A titre de complément ou de supplément à ces services, le Ministère offre des programmes dans les centres culturels et éducatifs. La complexité et l'importance des programmes varient grandement selon les besoins du groupe aux points de vue culture et enseignement. Jusqu'à maintenant, ces centres ont participé à 24 projets de recherche linguistique. Ils ont élaboré 41 programmes d'étude maintenant en vigueur ainsi que 17 autres en voie de réalisation. Les centres ont aussi mis sur pied 10 programmes de formation de professeurs et d'auxiliaires.

Le collège public indien de la Saskatchewan est administré par le collège culturel indien de la Saskatchewan en conformité avec la Loi provinciale sur les collèges publics de la Saskatchewan.

Affaires communautaires-Administration locale

Depuis plus de 10 ans, le Ministère s'efforce d'aider les autochtones à acquérir la compétence nécessaire pour gérer les affaires locales de manière efficace.

Les bandes reçoivent, en vertu des programmes du Ministère, des fonds d'immobilisations, de fonctionnement et d'entretien pour des programmes d'organisation communautaire interne, de services sociaux, d'éducation et de placement.

Au cours de 1975-1976, les conseils d'Indiens et d'Inuit ont administré environ 120 millions de dollars en fonds publics et plus de 20 millions de dollars en fonds de bande dans le cadre de semblables programmes d'administration locale, comparativement aux 100 millions de dollars de fonds publics et aux 16 millions de dollars de fonds de bande de l'an dernier.

Outre les fonds d'immobilisations, de fonctionnement et d'entretien, le Ministère fournit aux conseils de bande des fonds de financement de base. Les fonds de financement de base varient selon la population de la bande et servent entre autres à couvrir les frais de fonctionnement des bureaux de la bande, à payer les salaires du personnel de soutien, les services de conseillers professionnels ainsi que les émoluments et frais de déplacement du chef et des membres du conseil. Afin d'aider les bandes à assumer les frais d'administration des programmes, des fonds additionnels sont mis à leur disposition; le montant accordé est négocié pour chaque programme et activité.

La mise en place d'une administration locale se fait graduellement. Les bandes désireuses d'assumer la responsabilité de leurs propres affaires ont habituellement à procéder étape par étape. Le Ministère fournit au besoin des services de formation et de consultation en vue d'aider les membres de la collectivité à prendre conscience de l'ampleur et des répercussions des programmes qu'ils assument. Il est à noter que certains pouvoirs conférés au Ministère en vertu de la Loi sur les Indiens ne peuvent être transférés.

Au cours des années 1965-1969, le Ministère a lancé des programmes de développement communautaire. Par la suite, les associations provinciales d'Indiens ont commencé, en vertu d'accords conclus avec le Ministère, à assumer l'administration du programme. De tels accords sont en vigueur au Manitoba, en Saskatchewan, au Nouveau-Brunswick, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et en Ontario.

Logement

Les Inuit et les Indiens inscrits qui vivent dans les réserves ou à l'extérieur bénéficient d'une aide au logement. Le Programme d'aide au logement à l'intérieur des réserves permet aux autochtones qui occupent un emploi permanent de recevoir, de la Société centrale d'hypothèques et de logement, des prêts dont le Ministre se porte garant. Au cours de l'année financière qui s'est terminée en mars 1976, on a construit 333 maisons dans le cadre de ce Programme et le Ministre a garanti des prêts pour un montant de 4,5 millions de dollars. De plus, 557 maisons ont été construites grâce aux Prêts pour projets et le Ministre s'est porté garant d'un montant de 7 millions de dollars.

Les Indiens qui vivent dans les réserves peuvent recevoir de l'aide dans le cadre du Programme d'attribution de subventions au logement. Les bénéficiaires ont pu ainsi construire près de 9 800 maisons et en rénover 6 000 autres au cours des cinq dernières années. Un montant total de 125 millions de dollars a été versé à cette fin.

Les Indiens qui vivent hors des réserves, qu'il s'agisse d'individus ou de familles, et qui peuvent donner la preuve d'un emploi permanent, sont admissibles à un prêt de la Société centrale d'hypothèques et de logement, remboursable et de première hypothèque, et à un prêt du Ministère, rémissible et de deuxième hypothèque. Depuis 1967, quelque 1 716 maisons ont été achetées dans le cadre de ce programme, ce qui représente 13,3 millions de dollars d'emprunts en seconde hypothèque.

En octobre 1975, le Ministère et la Fraternité des Indiens du Canada ont convenu de créer un comité d'étude mixte visant à élaborer et à recommander des mesures pour un programme de logement jugé acceptable par les Indiens et par le gouvernement. Le Ministère, désireux de participer à cet effort conjoint, fournit à la FIC des spécialistes et des fonds pour la dotation en personnel.

Promotion économique

La Direction de la promotion économique s'emploie à assurer aux Indiens leur autonomie économique. Depuis sa création en 1970, elle utilise des mesures très diverses pour arriver à cette fin, tout en mettant l'accent sur la consultation avec les Indiens et sur les programmes de formation conçus en vue d'aider les bandes et les individus à se perfectionner et à acquérir suffisamment de confiance pour posséder leurs propres entreprises et les gérer.

L'application de ces mesures et l'établissement

du Fonds de promotion économique des Indiens ont permis à la Direction de créer ou maintenir environ 8 500 emplois pour les Indiens, dont 1 400 en 1975-1976.

Néanmoins, le taux de chômage et d'assistance sociale demeure sensiblement plus élevé que dans l'ensemble de la population canadienne. Pour corriger la situation, 45 000 années-homme seraient requises. De plus, la main-d'oeuvre dans les réserves devrait vraisemblablement s'accroître d'environ 3 300 par année. Une plus grande participation dans le domaine de l'utilisation de la main-d'oeuvre devrait être considérée comme une priorité.

Le Ministère s'efforce tout particulièrement de faire participer les industries canadiennes à des projets conjoints avec les Indiens. A titre d'exemple, signalons la 4B Company à Tyendinega (Ontario), une entreprise conjointe entre la compagnie Bata du Canada et les

Indiens de la réserve de Tyendinega. Les employés de l'usine, propriété des Indiens et de Bata, assemblent des dessus de chaussures pour le compte de la société-mère. Après presque deux années d'opération, la manufacture offre 35 emplois réguliers et prévoit une expansion qui lui permettra d'en offrir jusqu'à 60, ce qui ne changera pas tellement le mode de vie dans la réserve.

Voici d'autres exemples de projets actuels et de nouvelles entreprises:

Usine de bicyclettes Sekine à Rivers (Manitoba), entreprise conjointe avec un fabricant de bicyclettes, le Manitoba, le ministère fédéral de la Main-d'oeuvre et le ministère de l'Expansion économique régionale. En activité depuis deux ans, l'usine fournit du travail et une formation sur le tas à 30 Indiens.

Abomoweg Woodworkers Cooperative Ltd.: réserve d'Eskasoni (Nouvelle-Écosse). Cette usine de mobilier en bois, en train de se préparer pour la production, fait appel aux talents d'ébénisterie et de menuiserie de sept membres réguliers. De nouveaux membres se joindront aux autres après trois mois de stage. Chaque membre se constitue un capital-actions en mettant de côté 5 p. 100 de son salaire hebdomadaire. Les revenus excédentaires seront distribués conformément au total d'heures de travail enregistrées par chacun. L'entreprise, dirigée par un gestionnaire embauché, a déjà reçu un accueil favorable de la part de gens du métier.

Thunderbird Developers Company Ltd.: réserve d'Eel River Bar, à Dalhousie (Nouveau-Brunswick). Cette usine, entièrement équipée et prête à produire, fabrique et vend des meubles rustiques en cèdre. Sous la direction d'un gestionnaire embauché, expérimenté dans la conception de nouveaux modèles de meubles, la formation du personnel, la vente, la commercialisation et les procédés administratifs, l'usine a déjà repéré ses distributeurs et commence à produire des échantillons. Au départ, il a été décidé, après consultation avec des représentants du ministère de l'industrie et du Commerce, de mettre l'accent sur le mobilier de jardin en cèdre. Neuf résidants de la réserve, tous des menuisiers expérimentés, forment le noyau de production et l'unité de formation.

L'aide financière est toujours fournie par le Fonds de promotion économique des Indiens. Le Fonds se porte garant de la totalité ou d'une partie des prêts consentis

1	Plusieurs artistes et artisans indiens conservent les formes traditionnelles de l'art.
2	Le développement industriel continue de progresser dans les réserves.
3	L'ostréiculture se pratique maintenant dans les réserves de la côte.
4	Les sports et les loisirs d'équipe représentent une activité agréable pour les jeunes Indiens des réserves.

This image cannot be displayed for reasons of copyright.

On ne peut pas présenter cette image en raison du droit d'auteur.

par le secteur privé et il fournit des subventions et des contributions pour les coûts de mise sur pied, collabore à la planification des entreprises et contribue à l'apport d'autres services professionnels.

Parmi les projets actuels on compte:

- Wayne Googoo, magasin général de détail, Whycocomagn, Cap Breton (Nouvelle-Écosse);
- Abenaki Plastique, réserve de Bécancour (Québec), fabricants de canots;
- Ferme de la bande du lac Sturgeon, Sturgeon Lake (Saskatchewan), production de céréales;
- Louis Bull Manufacturing Co. Ltd., Hobbema (Alberta), fabricants de tentures pour maisons mobiles et pour développements domiciliaires et commerciaux;
- Sam Douglas General Contractors Ltd., Rosedale (Colombie-Britannique), exploitation forestière et défrichement à contrat;
- Selkirk Trading Post Ltd., Selkirk (Yukon), commerce de détail de marchandises sèches;
- Dene Mat Construction Ltd., Fort Simpson (Territoires du Nord-Ouest), construction de routes, de logements et d'installations de services.

Approuvés en 1974-1975, les programmes de développement agricole pour les Indiens de la Saskatchewan et du Manitoba ont commencé à fonctionner cette année sous la direction conjointe du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux respectifs et des Fraternités d'indiens. Cette année également, la société nationale des objets d'art et d'artisanat indiens s'est acheminée vers le concept de propriété et d'administration indiennes à part entière, comme il avait été prévu dans le projet lancé en 1974-1975.

En 1975-1976, le Ministère a eu de nouveau recours au Service administratif canadien outre-mer pour fournir aux clients indiens l'aide de spécialistes en administration. Depuis 1970, le nombre d'administrateurs à leur retraite possédant une vaste expérience dans leur domaine et participant aux programmes de la Direction est passé de 34 à 110.

La Direction a aussi continué de publier la revue Idées qui parait quatre fois l'an et s'adresse spécialement aux Indiens. Cette revue présente des exposés sur des entreprises particulières, des discussions sur certains problèmes administratifs et des invitations à participer à des entreprises de promotion économique. Le programme permanent d'information de la Direction a de plus permis la publication de dépliants et de livrets ainsi que la réalisation d'un film d'information spécialement destinés aux Indiens. En outre, un programme d'information à l'intention des femmes indiennes, qui s'intéressent de plus en plus aux possibilités offertes grâce aux projets de la Direction de la promotion économique, a été mis sur pied en 1975-1976.

Occasions d'emploi

L'aide financière aux nécessiteux et les services aux enfants, aux personnes âgées et aux infirmes sont parmi les programmes d'assistance sociale les plus coûteux financés par le Ministère. Dans un grand nombre de cas, c'est le manque d'emplois ou le chômage partiel qui rendent ces services nécessaires. C'est pourquoi le Ministère et les dirigeants autochtones accordent une place prépondérante à la création d'emplois comme moyen d'alléger le fardeau de l'assistance sociale.

A cette fin, le Ministère a mis sur pied un programme-pilote de main-d'oeuvre dans les bandes pour que les individus cessent de dépendre de l'assistance sociale et accentuent leur participation à l'économie des réserves. Le programme vise en premier lieu à fournir de l'emploi dans les réserves ou à faire exécuter des travaux choisis par les bandes et jugés directement profitables à la collectivité; en second lieu, il cherche à augmenter graduellement la capacité de la communauté à établir des modes administratifs et des entreprises économiques plus permanents.

Ce sont les bandes qui concevront et administreront tous les projets particuliers du programme. Pour être admissibles au financement, les projets doivent contribuer à l'amélioration des installations ou des services communautaires et engendrer la création d'occasions d'emplois permanents.

Le programme, établi pour deux bandes du nord-ouest de l'Ontario, peut être appliqué, sur demande, à d'autres localités. Au début, toutefois, pour permettre une meilleure surveillance et une meilleure évaluation, sa mise en oeuvre sera limitée à quelques réserves dans chaque région.

Services de prévention et de réadaptation

Le Ministère accorde également une grande importance à la mise sur pied de services de prévention et de réadaptation. Ainsi, pour ce qui est de l'alcoolisme et de l'abus des drogues, des conseils consultatifs régionaux encouragent les groupes et les collectivités autochtones a élaborer des projets appropriés. Les conseils régionaux présentent des recommandations au conseil consultatif national chargé de les étudier et de les approuver.

Dépenses 1975-1976

Dépenses de fonctionnement	En millions de $
Affaires communautaires	135.8
Éducation	154.0
Administration*	38.0
Recherches et liaison (consultation et négociation dans le domaine des Affaires indiennes)	12.5
Promotion économique	29.8
Dépenses totales d'exploitation	370.1
Immobilisations Affaires communautaires	53.0
Éducation	29.0
Administration	2.7
Promotion économique	4.2
Dépenses totales d'immobilisations	88.9
Dépenses totales par programme Affaires communautaires	188.8
Éducation	183.0
Administration	40.7
Recherches et liaison (consultation et négociation dans le domaine des Affaires indiennes)	12.5
Promotion économique	34.0
Dépenses totales pour les programmes	459.0

[*Comprend le paiement de rentes et de pensions diverses aux Indiens.]

Promotion économique

Etat du compte de promotion économique des Indiens	...
Total disponible	$70,000,000
Nombre de prêts approuvés	817
Montant total des prêts approuvés	$17,490,533
Total des montants avancés	$16,591,069
Remboursements pendant l'année	$ 4,089,469
Montant à recouvrer au 31 mars 1976	$47,483,549
Prêts garantis	...
Nombre	105
Total des garanties	$19,774,925
Subventions et contributions	...
Nombre des subventions et des contributions approuvées	556
Total des montants approuvés	$ 9,117,633
Embauche	...
Emplois créés	1,694

Programmes scolaires

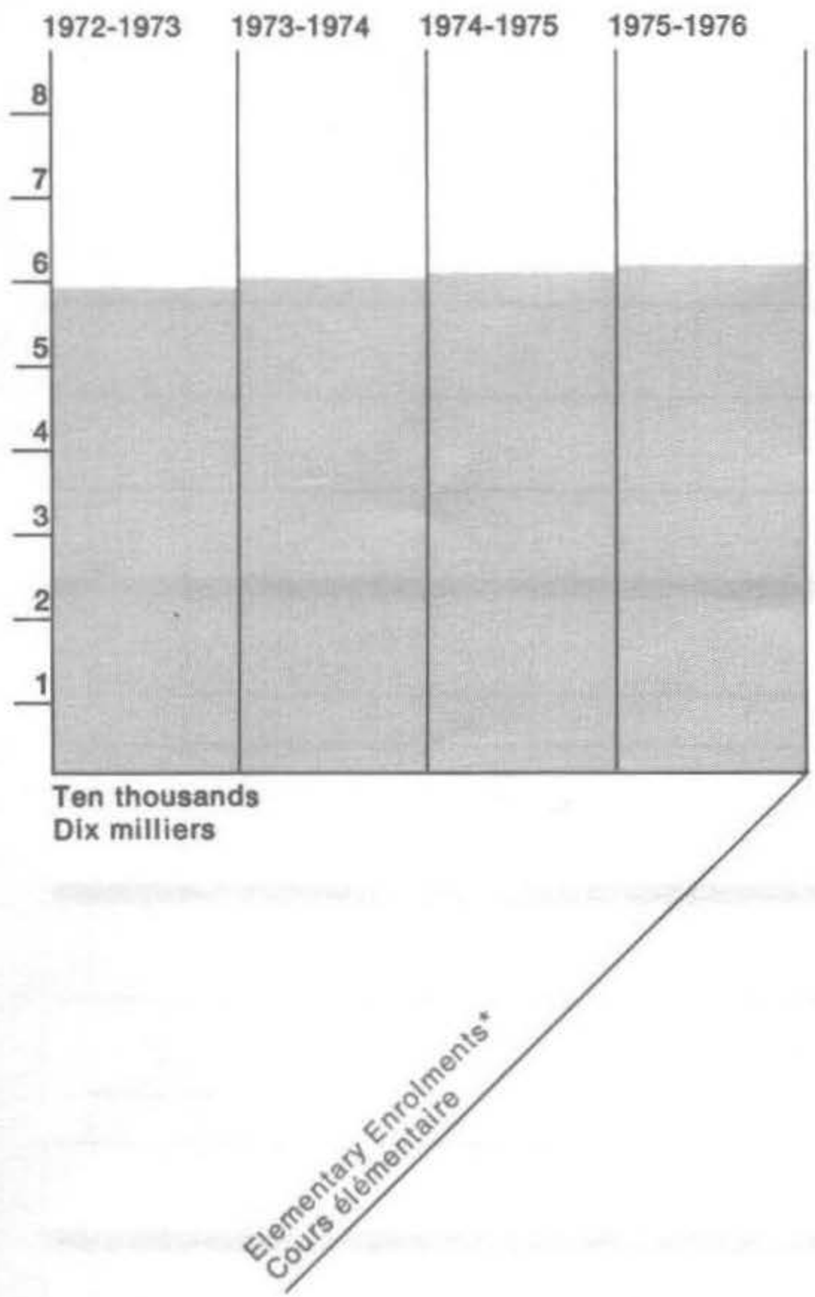

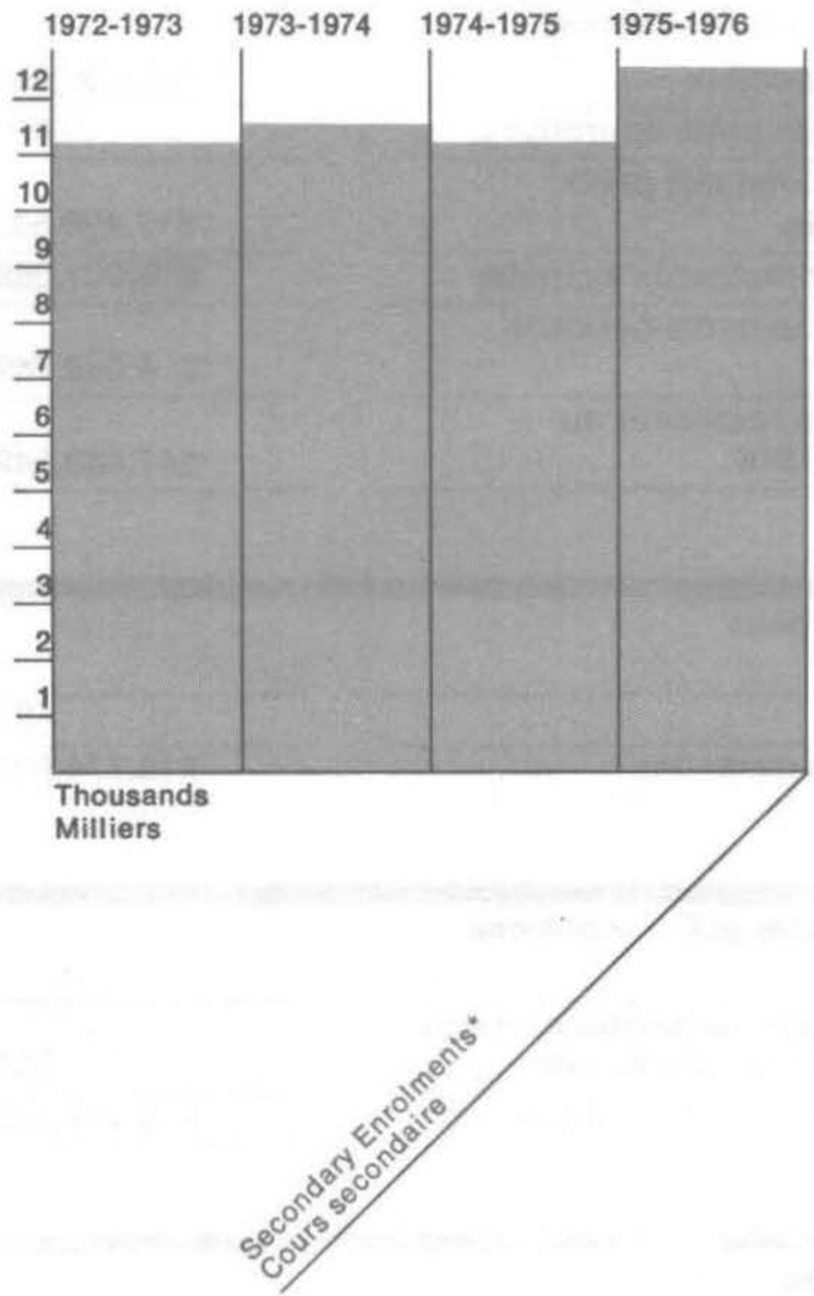

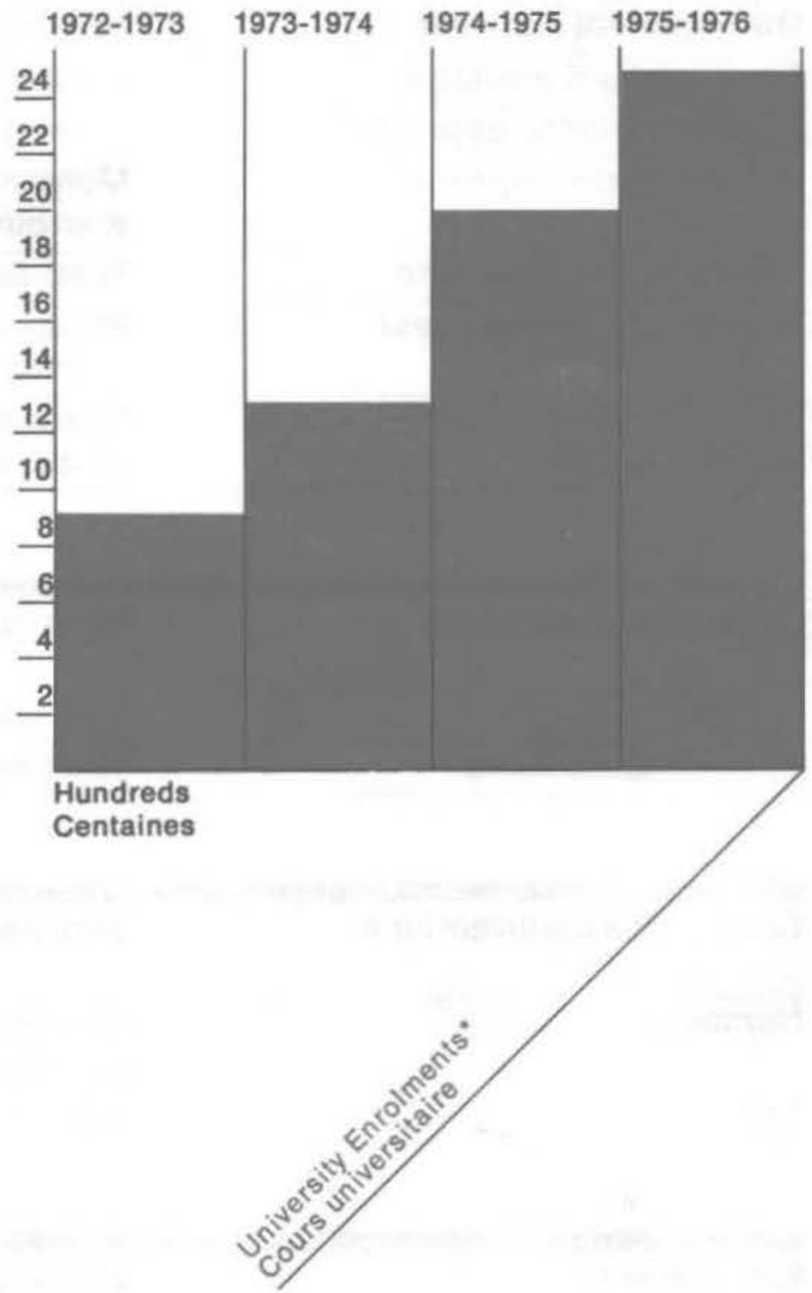

Y compris les maternelles jusqu'à la 8e année inclusivement
De la ge à la 13e année inclusivement

Y compris la formation des infirmières et des enseignants

Bureau des revendications des autochtones

Comme il le déclarait dans un énoncé de politique publié en août 1973, le gouvernement fédéral reconnaît l'existence d'intérêts autochtones dans les régions où ces droits n'ont jamais été abolis par la signature d'un traité ou abrogés par une loi. Ces régions comprennent une partie des Territoires du Nord-Ouest, le Yukon, la majeure partie de la Colombie-Britannique et le Nouveau-Québec. Les revendications des associations autochtones fondées sur la perte des droits traditionnels d'utilisation et d'occupation des terres de ces régions sont désignées sous le nom de revendications globales. Le gouvernement s'est engagé à apporter un règlement définitif de ces revendications en offrant aux autochtones des droits réels et des avantages sociaux, culturels et économiques pour compenser la perte de leurs droits traditionnels à la terre.

Ayant reconnu depuis longtemps ses obligations légales envers les peuples autochtones, le gouvernement fédéral accepte une seconde grande catégorie de revendications, les revendications particulières. Ces obligations se rattachent à des questions d'administration des terres et autres biens des Indiens dans le cadre des diverses lois et règlements sur les Indiens, et à l'exécution ou l'interprétation des traités et ententes conclus avec les Indiens et concernant les Indiens et les terres de réserve. Les revendications particulières reposent sur l'allégation que le gouvernement n'a pas rempli ses obligations. Ces revendications particulières proviennent généralement de régions où les autochtones ont conclu des traités ou des ententes officielles avec le gouvernement fédéral, ou de régions où il existe des réserves indiennes, soit surtout des Maritimes, du sud du Québec, de l'Ontario, des provinces des Prairies et de certaines parties de la Colombie-Britannique.

Au cours des dernières années, plusieurs méthodes ont été mises au point pour traiter la question des revendications des autochtones. En 1969, un Commissaire des revendications des autochtones a été nommé afin d'étudier les revendications et de proposer au gouvernement des mesures de règlement. En 1974, le Ministère a créé un Bureau des revendications dans le but de représenter le gouvernement lors des négociations avec les groupes autochtones et de formuler des lignes directrices relatives à l'élaboration des revendications et à la conduite des négociations.

En décembre 1975, un Comité mixte composé de ministres du Cabinet et des membres du conseil d'administration de la Fraternité des Indiens du Canada, a décidé d'entreprendre une étude approfondie des mécanismes de présentation des revendications des Indiens et d'examiner les diverses façons d'aborder la question des reven-

dications, y compris le jugement déclaratif et l'arbitrage de même que la contestation en justice et la négociation. On a plus tard annoncé qu'une Commission des droits des Indiens du Canada serait créée pour appuyer ces études.

Entre 1970 et mars 1976, le gouvernement fédéral a versé aux groupes autochtones, sous forme de prêts et de contributions, environ 6,9 millions de dollars pour leur permettre de faire des recherches sur les traités et les droits qui se rattachent à des revendications particulières. En outre, on a accordé plus de 11 millions de dollars pour l'élaboration et la négociation de projets de revendications globales.

La Convention de la baie James, intervenue entre le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec, le Grand Conseil des Cris du Québec et l'Association des Inuit du Nouveau-Québec, constitue le premier règlement de revendication globale autochtone de l'histoire du Canada. L'entente définitive a été signée le 11 novembre 1975, après un an de négociations sur les dispositions de l'entente de principe de 1974. On a ensuite discuté de la compatibilité des mesures législatives proposées par les gouvernements fédéral et provincial, lesquelles, une fois adoptées, assureront la mise en application complète des dispositions de l'entente. En plus de recevoir des indemnités foncières et financières, les 10 000 autochtones du territoire en question se sont vu accorder des droits particuliers, y compris des droits de chasse, de pêche et de piégeage, une participation importante dans le domaine de l'administration locale et régionale de même que de la protection de l'environnement, et bénéficieront, en outre, d'avantages sociaux et économiques.

En février 1976, on a repris les négociations avec les Naskapis de Schefferville, qui sont touchés par la Convention, mais avec lesquels on n'a pu en arriver à un règlement au moment de la signature.

Des négociations à plein temps avec le Conseil des Indiens du Yukon au sujet de leur projet de revendications globales ont été amorcées à l'automne 1975. Une série de réunions ont eu lieu, auxquelles des représentants de l'administration territoriale et du gouvernement fédéral ont été convoqués au besoin. Les négociations ont été de principe qui avait été fixée au 31 mars 1976 a été remise ajournées en février 1976, et la signature d'une entente à plus tard afin de permettre au Conseil des Indiens du Yukon de tenir d'autres consultations avec les collectivités autochtones et au gouvernement d'étudier les diverses questions soulevées au cours des négociations.

1	Billy Diamond, grand chef des Cris du Québec, Judd Buchanan, ministre des Affaires indiennes et du Nord, et Charlie Watt, président de l'Association des Inuit du Nouveau-Québec, regardent avec satisfaction le document commémoratif de la Convention sur la baie James.
2	Les Inuit présentent Nunavut. De gauche à droite, John Amagoalik, Tagak Curley, James Arvaluk, Sam Raddi, Meeka Wilson, Simonie Michael, William Edmunds.

This image cannot be displayed
for reasons of copyright.

On ne peut pas présenter cette
image en raison du droit d'auteur.

Le 27 février 1976, l'Inuit Tapirisat du Canada a présenté au Premier ministre et aux membres du Cabinet une proposition de règlement des revendications foncières des [nuit dans les Territoires du Nord-Ouest. La proposition réclamait la création d'un territoire distinct, Nunavut, d'une étendue supérieure à celle des terres utilisées et occupées traditionnellement par les Inuit, l'attribution de droits de chasse, de pêche et de piégeage, un certain contrôle sur l'environnement et une part des revenus tirés des ressources non renouvelables. Des réunions ont été tenues entre des représentants de l'Inuit Tapirisat du Canada, du gouvernement fédéral et de l'administration des Territoires du Nord-Ouest en vue de clarifier certains éléments de la proposition et de préparer la réponse du gouvernement.

La Déclaration des Dénés du mois de juillet 1975 réaffirmait les intérêts des Indiens et des Métis sur une étendue de 450 000 milles carrés des Territoires du Nord-Ouest, et demandait la reconnaissance d'une "nation dénée". Dans une déclaration du Ministre, faite en septembre, le gouvernement rejetait le concept d'une nation dénée. En février 1976, le Comité de négociation des revendications foncières des Dénés décidait de présenter au gouvernement, vers le mois de novembre de la même année des projets concrets de revendications qui permettraient d'amorcer des négociations. Les revendications des autochtones de cette région étaient également l'un des éléments des audiences de l'Enquête sur le pipeline de la vallée du Mackenzie qui se sont poursuivies au cours de l'année.

L'Union des Indiens de la Nouvelle-Écosse a continué ses recherches sur une revendication en vue d'une proposition officielle au gouvernement. Les groupes représentant les Indiens et les Inuit de Terre-Neuve et du Labrador ont également effectué des recherches au cours de l'année afin de présenter une revendication à l'automne 1976.

Au début de 1976, le gouvernement de la Colombie-Britannique s'est engagé dans des discussions avec le gouvernement fédéral et le Conseil tribal nishga au sujet d'une revendication globale des Nishgas relativement aux terres et aux ressources de la vallée de la rivière Nass. D'autres associations autochtones de la province ont également commencé à élaborer des revendications semblables touchant des territoires qu'ils ont occupés traditionnellement. L'une des revendications porte sur la réduction des terres de réserve à la suite des recommandations de la Commission royale de 1916. Les hauts fonctionnaires des gouvernements fédéral et provincial ont entamé des discussions visant à déterminer les attributions respectives dans le cadre des négociations d'un règlement qui touchera 23 bandes indiennes.

Parmi les revendications particulières présentées au Ministère, cinq avaient fait l'objet d'un règlement à la fin de l'année financière, quatorze avaient été refusées, six étaient en négociation, trois, en suspens dans l'attente d'une décision des tribunaux et dix, à l'étude ou en suspens jusqu'à ce que la bande en cause prenne des dispositions. De plus, des mesures correctives avaient été recommandées en rapport avec sept autres revendications.

Les deux revendications, au sujet desquelles on attendait une décision des tribunaux quant à leur validité, provenaient de l'Alberta. En 1975, la bande Enoch a entamé des procédures judiciaires devant la Cour fédérale du Canada au sujet de leur revendication, selon laquelle des terres de réserve auraient été cédées et vendues abusivement en 1908. Dans le cas de la bande Bighorn Stoney, qui soutient que la bande n'était pas représentée lors de la signature du Traité no 7, le Ministère a accepté de négocier, mais le gouvernement provincial a annoncé qu'il aurait recours aux tribunaux pour déterminer ses obligations.

On a convenu de régler une revendication de la bande Nikaneet (Maple Creek) de Saskatchewan au sujet des annuités prévues par les Traités nos 4 et 6 en versant à la bande une somme approximative de $12 000. La revendication de la bande Canoe Lake, selon laquelle leur allocation de munitions aurait dû être établie d'après le barème du Traité no 10 plutôt que celui du Traité no 6, est toujours en négociation. On attendait également des revendications de la part de la Fraternité des Indiens du Manitoba pour le début de la nouvelle année financière. En Ontario, une autre revendication faite par la bande Osnaburgh a été réglée en décembre 1975 et le gouvernement de la province a alors versé une indemnité de $16 000 pour les dommages causés lors de la construction de la route 599. Une revendication de la bande Temagami relative à 4 000 milles carrés de terre près du lac Temagami, en Ontario, faisait l'objet de négociations avec les représentants des gouvernements provincial et fédéral.

Des négociations ont été poursuivies avec les Mohawks de la baie de Quinte en Ontario au sujet de l'acquisition de terres de remplacement en échange de 200 acres de terres de réserve louées à long terme.

Le Ministère a accepté de négocier deux importantes revendications particulières venant des Maritimes. Il a indiqué qu'il était disposé à négocier la revendication de la bande Wagmatcook (Middle River), de Nouvelle-Écosse, fondée sur une aliénation abusive par le Canada des terres réservées originellement. En 1975, on a remis à la bande de Big Cove, du Nouveau-Brunswick, 1 200 acres de terres cédées et non vendues, en même temps qu'on négociait une autre revendication. Les revendications particulières des bandes indiennes des Maritimes ont mis en lumière la question des intérêts de tierces parties.

Programme des Affaires du Nord

Introduction

Les résidants du Nord représentent la plus haute priorité du Programme des Affaires du Nord. Leur bien être social économique et environnemental est à la base de tous les efforts déployés par le gouvernement en vue de maintenir un équilibre entre l'amélioration des conditions de vie dans le Nord, la protection de l'environnement naturel et l'exploitation des ressources. Il s'agit là des trois objectifs qui sous-tendent la politique des années 1970 régissant le Nord. Bien qu'ils puissent parfois sembler incompatibles, ces objectifs se rejoignent si on les considère dans l'optique de la priorité à accorder aux besoins des habitants du Nord.

Un tel équilibre n'est pas facile à atteindre, et quantité d'événements récents ont contribué à accroître les difficultés. La crise énergétique mondiale a rendu plus urgentes encore l'exploration et l'exploitation des régions septentrionales. En même temps, le souci écologique qui a commencé à se manifester au cours des premières années de cette décennie et qui s'est généralisé peu à peu à fini par faire comprendre que l'exploitation des ressources et le développement économique ne devaient pas dégrader l'environnement. Dans l'intervalle, les exigences des populations autochtones du Canada se sont accrues, de sorte qu'elles en vinrent à réclamer énergiquement le droit d'avoir leur mot à dire dans tout ce qui survient dans les régions du Nord et de profiter d'un partage équitable des bénéfices réalisés dès lors.

Ces courants sous-jacents et ces tendances ont fortement influencé l'application de la politique relative au Nord. D'une part, comme il n'est plus possible d'entreprendre quoi que ce soit sans consulter tous les habitants des régions septentrionales, il a fallu que le Ministère mette au point un ensemble de techniques et de méthodes de consultation. D'autre part, il est apparu évident que beaucoup d'études et d'évaluations étaient nécessaires pour assurer une exploitation des ressources qui n'endommage ni ne détruise l'équilibre écologique. C'est pourquoi il a fallu formuler et appliquer un ensemble de règles et de procédures concernant l'environnement.

Un exemple qui illustre bien le processus de consultation est l'Enquête sur le pipeline de la vallée du Mackenzie, ouverte en mars 1974 à la suite d'une recommandation du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien faite en vertu des dispositions de la Loi sur les terres territoriales. Cette Enquête avait pour but tout d'abord de s'assurer qu'un pipeline reliant Prudhoe Bay en Alaska, au sud du Canada en passant par le delta et la vallée du Mackenzie pouvait être construit en tenant compte de toutes les conséquences sociales, écologiques et économiques d'un tel projet et ensuite d'établir un rapport sur les conditions et les règles qu'il conviendrait

d'imposer pour minimiser les répercussions, si un droit de passage était accordé.

A la suite d'audiences préliminaires tenues en 1974, l'Enquête commença ses audiences officielles à Yellowknife dans les Territoires du Nord-Ouest, le 3 mars 1975. Parmi les participants, mentionnons des groupes d'autochtones et des organismes de protection de l'environnement, la Canadian Arctic Gas, la Foothills Pipelines Ltd., la Chambre de commerce des T.N.-O. et l'Association de municipalités des T.N.-O., de même que des particuliers et de nombreux organismes privés. Afin de s'assurer de la participation efficace des associations d'autochtones et des groupes intéressés à la protection de l'environnement, des fonds furent mis à leur disposition tout au cours de l'enquête.

Formellement, cette Enquête portait sur quatre points, soit: les travaux de génie et de construction, l'environnement physique, l'écologie et les conditions de vie des populations. Vers la fin de l'année financière, les études se rapportant aux trois premiers points étaient presque terminées.

Au cours de la première étape de l'Enquête, des experts venus d'établissements d'enseignement et d'organismes gouvernementaux et privés ont discuté de divers problèmes concernant les travaux de génie et l'environnement, ces problèmes étant reliés à la construction du pipeline.

Dans la deuxième étape, on s'est préoccupé entre autres des effets possibles de la circulation aérienne et du bruit des stations de compression sur la faune et des répercussions de la construction sur le drainage et la stabilité des pentes. Tout le processus d'évaluation et d'analyse environnementales, y compris les méthodes projetées pour déterminer les incidences sur la faune et son habitat et les conséquences possibles de l'utilisation de matériaux toxiques dans les essais sur le pipeline, a été discuté par les participants et les spécialistes au cours de l'étape III, l'accent ayant été principalement mis sur les besoins de surveillance et de protection de l'environnement. Tout au long des trois premières étapes de l'Enquête, les participants se sont également préoccupés des répercussions socio-économiques possibles de la construction d'un pipeline.

Les audiences ont été tenues dans 28 collectivités du Nord établies le long des tracés de pipeline prévus et les habitants ont eu l'occasion d'exprimer très librement leurs opinions sur le projet.

La consultation n'est qu'une des nombreuses techniques administratives qu'il a fallu apprendre et utiliser. Une autre est ce qu'on pourrait appeler une "façon globale" d'envisager les problèmes et les situations. Tout cela signifie que le progrès économique, la protection de l'environnement et la qualité de vie dans le Nord sont des facteurs étroitement reliés et qui ainsi ne peuvent être compartimentés. L'exploitation de la mine de plomb et de zinc de la société Nanisivik Mines Ltd., dans le nord de l'île Baffin, qui devrait commencer à donner des résultats vers la fin de 1976, illustre bien cette "façon globale" mentionnée ci-devant.

Selon les modalités d'une entente signée en juin 1974, entre le gouvernement et la société, le gouvernement a consenti à construire des routes, une piste d'atterrissage et un quai de même qu'à aménager des installations pour le lotissement urbain afin de favoriser le projet minier. En retour, la société devra verser 18 p. 100 d'intérêt et respecter les conditions qui contribuent de façon importante à la réalisation des objectifs sociaux, environnementaux et économiques du gouvernement dans le Nord. Parmi ces conditions, mentionnons la formation professionnelle des habitants du Nord et leur embauchage pour le travail à la mine, des études détaillées sur l'environnement suivies d'une planification, l'utilisation des matériaux, d'équipement et de navires de transport canadiens, des programmes d'exploration pour accroître les réserves de minerais et promouvoir le traitement d'une plus grande quantité de produits miniers concentrés au Canada.

Tout au long des étapes de planification et de mise en oeuvre, les résidants d'Arctic Bay et des autres agglomérations touchées par ce projet furent consultés. Plus récemment, l'Association des Inuit de la région de Baffin, une filiale de l'Inuit Tapirisat du Canada, a été chargée d'étudier les façons d'accroître au maximum les avantages sociaux du projet et de minimiser ses répercussions néfastes; elle a également été chargée de faire des recommandations à cet égard.

Jusqu'à maintenant, les efforts déployés en vue d'atteindre les objectifs fixés n'ont pas été inutiles. Ainsi, la société offre aux Inuit trois programmes de formation, l'un ayant trait au fonctionnement de la machinerie lourde, l'autre à son entretien et le troisième permettant un rattrapage scolaire. L'emploi des Inuit au cours des étapes de la construction s'est fait de façon satisfaisante et indique que l'objectif de 60 p. 100 dans ce cas est très réaliste. Également, les effets de l'exploitation de la mine sur les eaux et les terres avoisinantes furent soigneusement mesurés au cours d'études sur les répercussions environnementales. Vers la fin de 1975, il a été décidé que la société ne pourrait plus jeter ses résidus dans la baie Strathcona, les problèmes et les effets de l'élimination de ces produits dans la mer n'ayant pas encore été clairement établis.

Ce sculpteur esquimau de Broughton Island représente un des nombreux artistes du Nord dont les oeuvres ont acquis une renommée mondiale.

This image cannot be displayed for reasons of copyright.

On ne peut pas présenter cette image en raison du droit d'auteur.

Il est trop tôt pour affirmer que Nanisivik deviendra le prototype de l'exploitation dans le Nord, ou que l'entreprise répondra à toutes les attentes. Il est évident toutefois qu'elle offre aux autochtones du Nord un moyen de subsistance autre que la chasse, le piégeage et la pêche et qu'elle leur permettra d'obtenir, dans des conditions écologiques saines, des approvisionnements complémentaires de minéraux importants.

Tout en ayant des objectifs très différents, la Commission Berger et la Nanasivik Mines présentent des traits communs. Ainsi, elles cherchent toutes deux à favoriser la promotion économique, tout en améliorant la qualité de la vie dans le Nord, et elles font de plus la preuve de la sincérité de l'État dans son engagement à protéger et à préserver l'environnement du Nord.

Progrès social

Le titre général "amélioration de la qualité de la vie dans le Nord" englobe un certain nombre de préoccupations du gouvernement, dont l'accession des territoires à un statut politique et constitutionnel adapté, les possibilités d'embauche des autochtones du Nord dans les diverses entreprises, la construction de maisons, de routes et d'aéroports, l'élaboration de projets spéciaux visant à aider les autochtones à sauvegarder et à affermir leur identité culturelle.

Une très grande importance est accordée à l'embauche des autochtones dans les projets de mise en valeur. Le Ministère se tient constamment en contact avec les sociétés d'exploitation des ressources, afin de les encourager à employer un plus grand nombre d'autochtones et à mettre sur pied des programmes de formation. Au cours de la saison d'exploration de 1975, les sociétés pétrolières à elles seules ont embauché 761 autochtones.

De plus en plus, les sociétés qui effectuent des travaux d'exploitation dans le Nord reconnaissent l'existence de la main-d'oeuvre autochtone et établissent leur horaire de travail de façon à permettre le roulement du personnel autochtone. Les membres de ce personnel peuvent ainsi quitter périodiquement le camp pour retourner dans leurs communautés.

Ce programme débuta en 1972, lorsque la Panarctic embaucha des Inuit d'Arctic Bay et de Pond Inlet pour exécuter ses travaux dans le nord de l'Arctique. Depuis, la Gulf Oil emploie des autochtones de Coppermine, l'Impérial en emploie de Tuktoyaktuk, et la Shell, de Fort McPherson. Toutes ces sociétés adoptent le même plan de roulement de personnel.

Cette méthode permet d'éviter les conséquences néfastes sur la vie de la communauté, causées par l'absence prolongée des hommes; elle répond en outre au désir de ceux qui veulent consacrer une partie de leur temps

à des activités traditionnelles comme la chasse et le piégeage.

Le Ministère offre également aux autochtones la possibilité d'acquérir les compétences techniques qui leur permettront d'entrer sur le marché du travail. Plus de 200 autochtones ont participé aux programmes de formation en cours d'emploi mis sur pied en 1973 et plus de 150 d'entre eux ont trouvé des emplois permanents. Un nouveau programme, celui de la promotion professionnelle dans Nord, administré par la Commission de la fonction publique, en vertu d'un accord conclu avec le Ministère, a été instauré au cours de la présente année financière. Il vise à rendre les autochtones aptes à occuper des postes de supervision et de gestion au sein de l'Administration fédérale.

Le Ministère cherche de plus à faire participer les hommes d'affaires du Nord aux entreprises de la région. A la suite d'une recommandation d'un groupe de travail composé d'hommes d'affaires et chargé d'étudier cette question, le Ministre annonçait en avril 1976, que les entrepreneurs du Nord jouiraient d'un traitement préférentiel.

Évolution constitutionnelle et politique

Le mandat précis du Ministère est de favoriser l'évolution pleine et entière des administrations territoriales, ce qui comprend le développement des compétences administratives et des ressources financières. Il s'agit de préparer les Septentrionaux à accroître leur participation à l'administration locale et d'assurer directement ou d'aider à assurer les services normalement offerts par une administration provinciale.

En 1974, la Loi sur le Yukon et la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest ont été modifiées, ce qui notamment a porté de sept à douze le nombre des membres élus du Conseil du Yukon. La première élection des douze membres a été tenue en novembre 1974. Le Conseil des Territoires du Nord-Ouest devint entièrement électif et se composa de 15 membres, la première élection de ce Conseil ayant eu lieu en mars 1975. Les membres du Conseil sont en majorité des autochtones. Une autre modification à la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest entrait en vigueur en mai 1975 alors que le Conseil choisissait son premier président.

Outre ces amendements aux Lois sur les deux territoires, d'autres modifications constitutionnelles ont été apportées. De ce fait, la nomination de deux conseillers au Comité exécutif des Territoires du Nord-Ouest et d'un troisième membre également élu au Comité exécutif du Yukon peut être envisagée. Cette dernière modification

1	Ce centre communautaire à Igloolik a été construit grâce à des dons du public, à une subvention de l'administration des T.N.-O. et au travail de bénévoles.
2	Le juge Berger, président de la Commission d'enquête sur le pipeline de la vallée du Mackenzie, tient une audience à l'extérieur, à Nahanni Butte (T.N.-O.).
3	Au cours de l'année, trois navires de forage ont été équipés en vue de la saison de forage 1976 dans les eaux profondes de la mer de Beaufort.
4	Les résidants locaux jouent un rôle actif au cours des étapes de planification et de mise en oeuvre du projet Nanisivik.
5	Les rencontres non officielles profitent autant aux autochtones qu'aux représentants du gouvernement chargés de la planification du projet Nanisivik.

This image cannot be displayed
for reasons of copyright.

On ne peut pas présenter cette
image en raison du droit d'auteur.

entrait en vigueur au début de 1975. Le Conseil des Territoires du Nord-Ouest a élu et officiellement nommé ses deux membres au Comité exécutif en mai 1975.

La nécessité de donner à l'évolution politique un essor plus grand fait l'objet d'une étude constante, mais le résultat dépendra jusqu'à un certain point des ressources financières dont disposent les administrations territoriales.

L'expansion prévue dans le secteur des ressources laisse entrevoir pour les prochaines années une augmentation des recettes des gouvernements territoriaux. Des fonctionnaires du Ministère ont poursuivi au cours de l'année des pourparlers avec l'administration territoriale du Yukon quant au partage équitable de ces recettes.

Le Ministère continue à accorder des subventions, des contributions et des prêts aux administrations territoriales, afin de leur permettre d'assurer des services comparables à ceux déjà offerts aux habitants des provinces. Les fonds fournis en vertu des accords financiers en vigueur se sont élevés cette année à plus de 152 millions de dollars. L'aide financière additionnelle consentie par ailleurs a dépassé 10,9 millions de dollars.

Services municipaux

Les administrations du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ont amorcé des programmes à long terme destinés à fournir des services d'eau et d'égout conformes aux normes nationales. Dans diverses localités on a déjà étendu et amélioré les installations existantes et les plans pour une usine importante de traitement des eaux vannes à Whitehorse sont en cours d'élaboration.

Les travaux d'agrandissement de l'hôpital de Hay River constituent la première étape dans l'établissement d'un réseau régional d'hôpitaux dans les Territoires du Nord-Ouest. Le nombre de lits est passé de 22 à 50 et une clinique externe a été ajoutée. Au cours des prochaines années, on prévoit intégrer au réseau des hôpitaux régionaux, ceux de Fort Smith et de Yellowknife.

Aide culturelle

Un des principaux objectifs du Programme ministériel des Affaires du Nord est d'aider les [nuit à préserver leur langue et leur culture. Pour y arriver, il assure le financement de la Commission de la langue inuit, appuie une société de production de films de Frobisher Bay et voit à la mise au point d'une machine à écrire à clavier syllabique inuit.

Des programmes d'exposition mettent en valeur les arts autochtones, encouragent les Inuit à développer leurs talents artistiques et contribuent à renseigner le public. Une aide est également offerte aux artistes autochtones, en particulier dans les domaines de la promotion, de la commercialisation et de la protection des droits de propriété relatifs aux créations artistiques.

Le Programme appuie aussi la recherche et l'élaboration des revendications foncières des autochtones du Nord par l'intermédiaire du Conseil des Indiens du Yukon, de la Fraternité des Indiens des Territoires du Nord-Ouest et de l'Inuit Tapirisat du Canada. Au nombre des travaux entrepris, on compte une étude sur l'utilisation et l'occupation des terres par les Inuit et des études similaires faites par la Fraternité des Indiens, l'Association des Métis et l'Association des Inuit du Labrador.

Des études ont aussi été menées au sujet des répercussions socio-économiques du gazoduc de l'est de l'Arctique sur les collectivités du Nord, ainsi que des attitudes des autochtones face au développement et au travail rémunéré.

Protection de l'environnement

Le Ministère déploie beaucoup d'efforts chaque année pour protéger et préserver l'environnement du Nord, Des études sont poursuivies sur les répercussions écologiques des travaux d'exploration et de mise en valeur, dont les recherches de pétrole sur les côtes et au hidden des côtes, l'exploitation minière et la construction de routes.

De plus, une grande variété d'études plus générales ont été menées dans le cadre du Programme de recherches sur l'utilisation des terres de l'Arctique (RUTA), qui en est maintenant à sa sixième saison d'activité. Des marchés ont été conclus afin d'obtenir des données de recherche supplémentaires au moyen d'études faites à l'extérieur. Signalons entre autres, des études au sujet de la perturbation du terrain dans le Grand Nord, des répercussions des déversements de pétrole brut sur le terrain, la végétation, le sol et la faune aquatique, des répercussions de l'arsenic dissous sur la survie du poisson et de la toxicité des déchets miniers. Le troisième volume de la série bibliographique Écologie de l'archipel arctique canadien a été publié. La mosaïque photographique de la sensibilité du terrain des îles de l'Arctique a été élargie et on a produit 30 nouvelles cartes dans le cadre de la série des cartes relatives à l'utilisation des terres.

Usines de gaz du delta du Mackenzie

Le Comité de mise en valeur du delta du Mackenzie (CMVDM), composé de fonctionnaires de plusieurs ministères fédéraux et de l'administration des Territoires du Nord-Ouest, a étudié les répercussions socio-économi-

ques, écologiques et techniques des trois usines de traitement du gaz proposées dans le delta. En 1975-1976, le CMVDM a insisté sur les incidences écologiques de la construction de ces usines. Par la suite, les propositions ont été renvoyées au Procédé d'évaluation et de révision environnementales, organisme nouvellement établi et relevant d'Environnement Canada. Le comité du PÉRE: a formulé des lignes directrices en vue de la rédaction d'un bilan des répercussions écologiques contenant les renseignements nécessaires à une évaluation. C'est en se basant sur cette évaluation et sur la révision du PÉRE que l'on établira des règlements très stricts pour la construction et l'exploitation de ces usines.

Îles de l'Arctique

Les récentes explorations pétrolières et gazières dans l'Extrême-Arctique ont entraîné des travaux de recherche considérables sur la rentabilité d'un gazoduc reliant les îles de l'Arctique aux marchés du Sud. Le Polar Gas Project, organisme de recherche dont le siège social est à Toronto, a examiné les tracés éventuels d'un pipeline allant des îles de l'Arctique au sud du Canada. La construction d'un pipeline dans les régions arctiques, où les conditions climatiques sont extrêmes, présente des risques considérables de détérioration de l'environnement. Aussi, le Programme des Affaires du Nord a-t-il entrepris des études sur l'environnement et les facteurs socio-économiques en rapport avec le tracé proposé.

Au cours de 1975-1976, seize projets de recherche ont été menés. Sur ce nombre, douze, comprenant des programmes de recherche poussée sur le terrain, ont été réalisés dans les districts de Franklin et de Keewatin. Il s'agissait de recueillir des renseignements de base, ce qui comprenait des données sur la faune terrestre et marine, sur l'écologie des eaux douces et sur l'état du terrain, ainsi que des données bathymétriques et hydrologiques. Cette masse de renseignements servira à mettre au point des méthodes judicieuses de gestion de l'environnement lesquelles s'appliqueront à tous les pipelines du Nord.

Règlement sur l'utilisation des terres

Le Règlement sur l'utilisation des terres territoriales fut mis en vigueur en novembre 1971 pour assurer le contrôle des activités susceptibles de détériorer l'environnement sur les terres de la Couronne situées au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Dans les zones fra-

giles, désignées zones de gestion des terres, toute activité, sauf si elle est d'importance mineure, ne peut maintenant être accomplie sans un permis d'utilisation des terres.

Après quatre ans d'application, il est apparu évident que ce règlement nécessitait des modifications. A la suite de longues consultations avec les conseils territoriaux et les représentants de l'industrie, on rédigea donc un avant-projet de modifications et on le présenta aux autorités compétentes en vue d'une promulgation à la fin de l'année 1976-1977. Les changements les plus importants étaient les suivants:

- prolongement des zones de gestion des terres qui inclueront la totalité des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon et où toute activité d'utilisation des terres requerra désormais la délivrance d'un permis;
- adoption de deux types de permis: l'un s'appliquant aux petites entreprises qui pourront se voir délivrer le permis dans un délai de dix jours; l'autre étant réservé aux activités de plus grande envergure et qui présentent des risques plus élevés de détérioration de l'environnement; la délivrance de ce permis pourra exiger jusqu'à 42 jours.

La prolongation de 30 à 42 jours de la période consacrée aux activités plus importantes a été établie en vue de permettre une consultation plus complète et plus pertinente des communautés et une étude plus détaillée du Comité consultatif de l'utilisation des terres. Des permis seront délivrés pour des travaux secondaires plus courants qui présenteront des risques de détérioration de l'environnement infimes et qui n'exigeront pas une consultation des autochtones.

Infrastructure

Un grand nombre d'agglomérations de l'Arctique dépendent presque entièrement du transport aérien pour les déplacements vers l'extérieur. Il est donc important que la qualité des installations et des services de transport aérien soit élevée pour peu que l'on veuille améliorer la situation sociale et économique des résidants du Nord.

Avec l'aide et la collaboration du Ministère et des administrations territoriales, le ministère des Transports travaille actuellement à la mise en oeuvre d'un programme d'installations de transport aérien dans le Nord. On a alloué des fonds pour l'amélioration des installations et prévu un programme de formation qui permettra éventuellement aux résidants du Nord de jouer un rôle de premier plan dans l'administration des aéroports locaux des Territoires du Nord-Ouest. Par suite de l'établissement, en juin 1975, de la politique sur les transports et de l'expérience acquise

dans le cadre du programme des services aériens dans le Nord, de nouvelles lignes de conduite s'avérèrent nécessaires. Des entretiens en ce sens sont actuellement en cours. Anciennement administré par le Ministère, le Programme des aéroports d'accès aux ressources fait maintenant partie du Programme des installations d'exploration dans le Nord, géré par les administrations territoriales.

Réseau routier

En août 1975, le Ministre annonçait que la route du Mackenzie serait achevée jusqu'à Wrigley dès 1979; cependant, n'eut été l'augmentation des coûts de construction, ce tronçon serait actuellement terminé. Les fonds provenant du projet de la route du Mackenzie seront affectés à l'achèvement des routes de Dempster et de Carcross-Skakway.

Les travaux de construction de la route de Dempster, longue de 417 milles et qui reliera Dawson, au Yukon, à la route du Mackenzie, près d'Inuvik, dans les T.N.-O., ont été poursuivis. Ce projet devrait être terminé en 1978-1979. Les travaux sur la route de Carcross-Skagway ont aussi progressé au cours de l'année financière. Le Ministère a appris que le gouvernement des États-Unis prévoyait achever en 1977 le tronçon qui va de Skagway à la frontière de la Colombie-Britannique et de l'Alaska. La construction de la route de Liard, commencée en 1970-1971, a été arrêtée et la seconde année du contrat annulée, à la suite des modifications qui font que l'achèvement de la route de Dempster est prioritaire. Les trente premiers milles de la route de Liard sont terminés et l'entretien pendant toute l'année en a été confié à une entreprise de, construction du Nord. Situé au Yukon, le tronçon de 283 milles de la route de Canol a été remis en état et nettoyé par le service d'entretien territorial; ce tronçon est ouvert à la circulation en été.

Planification pour l'avenir

Afin de répondre aux besoins pressants des habitants de cette planète pour de nouvelles sources d'énergie et étant donné la tendance à l'autosuffisance dans ce domaine qui se manifeste au Canada, la poursuite de l'exploitation dans le Nord semble inévitable. Une mise en valeur ordonnée du Nord est certes possible pour peu qu'elle s'accompagne de mécanismes de contrôle destinés à minimiser les répercussions néfastes sur l'environnement et sur la population. Le personnel du Ministère dans le Nord compte plus de 70 personnes.

Le Ministère continuera à assurer à un haut degré la gestion et la protection de l'environnement et il se dit prêt à arrêter, de façon temporaire, les travaux d'exploitation dans les zones où l'équilibre de l'environnement est précaire ou dans les régions de valeur culturelle traditionnelle. De telles interdictions ont été imposées par le passé, notamment lorqu'il s'est agi d'un projet d'exploitation de zones de chasse et de piégeage des autochtones à Old Crow au Yukon, dans la presqu'île de Bathurst, dans des secteurs importants de l'île Somerset et de la presqu'île de Boothia, dans les T.N.-O.

Étant donné les demandes croissantes de matériaux granulaires dans le Nord, particulièrement dans la région du delta du Mackenzie, il est nécessaire de réviser le Règlement sur l'exploitation de carrières dans les terres territoriales. Le texte préliminaire de ce règlement a été rédigé au cours de l'année et comprend des modifications destinées à améliorer les pratiques administratives, à hausser les exigences de protection de l'environnement et à mettre à jour les taux de redevances.

Inuvik (T.N.-O.) possède depuis 1963 un laboratoire scientifique polyvalent qui contribue à promouvoir la recherche scientifique dans le delta du Mackenzie et à donner une meilleure connaissance de la région. Un laboratoire du même type a été ouvert à Igloolik en 1975 pour stimuler la recherche dans l'est de l'Arctique. On est actuellement à planifier, de concert avec d'autres ministères et les administrations territoriales, l'installation de laboratoires dans d'autres régions du Nord, notamment à Whitehorse,,Yellowknife et Resolute Bay, dans l'Extrême-Arctique.

Statistiques générales

Année financière 1975-1976	Territories du Nord-Ouest	Yukon
Production du bois	...	...
Billes	1,061,047 pi3	2,492200 pi3
...	(5,305,228 pi pl)	(12,461,00 pi pl)
Grumes	117,599 pi3	150,931 pi3
Bois de chauffage	176,000 pi3	900,960 pi3
...	(2,200 cordes)	(11,262 cordes)
Valeur totale moyenne (prix local)	$1,304,825	$3,261,146
Recettes (droits)	$5,585	$32,709
Nouvelles stations hydrométriques (construites et achevées)	7	5
Année civile 1975	...	...
Valeur de la production minière	$181,787,000	$228,659,000
Concessions minières accordées	22,811	8,569
Dépenses d'exploration minière	$25 m	$15 m
Superficie en acres couvertes par les permis et les baux délivrés en vue de l'exploration pétrolière et gazière (au 31/12/75)	345 m	18 m
Dépenses d'exploration pétrolière et gazière	*$350 m	...
Puits forés	42	Néant
Production pétrolière	1,1 m de barils Production gazière 33 milliards de pi3	2,7 milliards de pi3

[*Dépenses combinées pour les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon.]

Aide financière

L'aide financière accordée aux gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest en 1975-1976 se répartissait comme suit:

1975-1976	...	...
Accords financiers	Yukon $000's en milliers de $	T.N.-O. $000's en milliers de $
Subventions de déficit d'exploitation	7,008	79,020
Subventions supplémentaires de déficit d'exploitation	1,617	4,000
Subventions tenant lieu d'impôt sur le revenu	6,590	10,732
Subventions d'immobilisations	13,123	30,128
Total partiel	28,338	123,880
Aide financière additionnelle (en dehors des ententes)	...	...
Prêts pour le financement des caisses de prêts aux municipalités et aux autres tiers	2,900	4,000
Prêts aux résidants pour une deuxième hypothèque	150	20
Contribution-soins hospitaliers des Indiens et des Esquimaux	108	2,917
Contribution-assurance-santé pour les Indiens et les Esquimaux	99	661
Contribution versée aux Esquimaux pour l'achat de bateaux de pêche commerciale	-	-
Contribution pour logements à prix modique à louer ou à acheter	140	-
Contribution au gouvernement du Yukon pour lui permettre d'effectuer des rajustements de traitements et salaires jusqu'à concurrence de $500 par employé	-	-
Contribution au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour couvrir les frais de conception et de construction du site d'un lotissement urbain à Strathcona Sound (T.N.-O.)	-	-
Total partiel	3,397	7,598
Total	31,735	131,478

1976-1977

Accords financiers	Yukon $000's en milliers de $	T.N.-O. $000's en milliers de $
Les degrés comparables d'aide financière pour 1976-1977, ont été négociés par le comité des relations financières de la façon suivante:	...	...
Subventions de déficit d'exploitation	10,924	109,856
Subventions tenant lieu d'impôt sur le revenu	9,241	14,479
Subventions d'immobilisations	11,606	41,000
Total partiel	31,771	165,335
Aide financière additionnelle (en dehors des ententes)	...	...
Prêts pour le financement des caisses de prêts aux municipalités et aux autres tiers	5,100	5,150
Prêts pour développements commerciaux à Strathcona Sound (T.N.-O.)	-	550
Prêts aux résidants pour une deuxième hypothèque	150	20
Contribution-soins hospitaliers des Indiens et des Esquimaux	212	3,411
Contribution-assurance-santé pour les Indiens et les Esquimaux	146	620
Contribution pour logements à prix modique à louer ou à acheter	193	-
Total partiel	5,801	9,201
Total	37,572	174,536

Subventions et allocations

1975-1976

Subventions	$000's en milliers de $
Développement territorial et social	...
Culture indienne et esquimaude	28.7
Expéditions scientifiques et recherches sur le Nord	420.3
Subvention à l'Arctic Institute of North America pour le rassemblement de renseignements scientifiques sur les régions polaires	141.2
Subvention à l'administration du Yukon pour la construction d'une nouvelle école à Mayo	1,517.0
Subvention à l'administration du Yukon pour les augmentations de traitement non discrétionnaires au cours de l'année financière 1975-1976	1,617.0
Subvention à l'administration des Territoires du Nord-Ouest pour des augmentations de traitement non discrétionnaires au cours de l'année financière 1975-1976	4,000.0
Ressources naturelles et environnement du Nord Aide au Chamber of Mines	32.5
Association pour la prévention des accidents dans les mines des T.N.-O. et du Yukon	3.2
Aide à la prospection	34.3
Aide à l'exploitation minière dans le Nord	450.9
La Société de conservation Yukon	3.0
Contribution à la Canadian Society of Petroleum Geologists	4.0
Aide à l'Association des prospecteurs du Yukon	1.0
Subvention au Comité des ressources arctiques canadiennes pour une remise en valeur ordonnée des ressources septentrionales et pour assurer la protection de l'environnement	nil
Total des subventions	8,253.1

Allocations	$000's
...	en milliers de $
Développement territorial et social	...
Soins hospitaliers aux Indiens et aux Esquimaux (Yukon)	106.9
Soins hospitaliers aux Indiens et aux Esquimaux (T.N.-O.)	2,903.3
Assurance-maladie des Indiens et des Esquimaux (T.N.-O.)	609.5
Assurance-maladie des Indiens et des Esquimaux (Yukon)	98.8
Location ou achat de maison à prix modique (Yukon)	140.0
Associations d'autochtones-recherches sur leurs revendications	460.0
Contribution à des associations autochtones en vue de favoriser la consultation	51.1
Contribution aux Esquimaux en vue de favoriser le développement économique	321.4
Allocation versée aux Esquimaux pour l'achat de bateaux	13.2
Allocation versée à la Chamber of Mines afin de couvrir les dépenses liées aux activités du Comité de l'industrie minière du Yukon	3.0
Politique et planification (Nord)	...
Contributions à des groupes d'autochtones pour leur permettre d'intervenir devant la Commission d'enquête sur le pipeline du Nord	533.0
Total des allocations	5,240.2
Total	$13,493.3

Dépenses d'immobilisations par secteur

...	Pourcentage du total	Répartition des dépenses d'immobilisations
Développement territorial et social	...	...
Affaires territoriales	0.00	$457
Développement social	0.03	9,173
Recherches sociales	0.45	154,215
Total partiel	0.48	$163,845
Politique et planification (Nord)	...	...
Routes et pistes d'atterrissage dans le Nord	91.74	$31,720,774
Total partiel	91.74	$31,720,774
Ressources naturelles et environnement du Nord	...	...
Eau, terres, forêts et environnement	4.27	$1,475,741
Pétrole et minéraux	0.34	119,285
Total partiel	4.61	$1,595,026
Administration du programme	3.17	$1,096,622
Total	100.00	$34,576,267

Dépenses d'exploitation par secteur

...	Pourcentage du total	Répartition des dépenses d'exploitation
Développement territorial et social	...	...
Affaires territoriales	1.47	$560,548
Développement social	3.03	1,155,953
Formation et emploi (liaison)	3.10	1,182,126
Recherches sociales	1.66	633,487
Carrières dans le Nord	0.56	211,238
Total partiel	9.82	$3,743,352
Politique et planification (Nord)	...	...
Politique et planification	3.61	$1,378,281
Enquête sur les pipelines	3.93	1,497,054
Routes et pistes d'atterrissage dans le Nord	21.83	8,320,889
Programme écologique et social	1.00	380,155
Total partiel	30.37	$11,576,379
Ressources naturelles et environnement du Nord	...	...
Eau, terres, forêts et environnement	35.33	$13,465,938
Pétrole et minéraux	8.18	3,116,845
Total partiel	43.51	$16,582,783
Administration du programme	13.04	$4,969,158
Compte de retraite	3.26	$1,241,000
Total	100.00	$38,112,672

Programme de l'Administration

Le Programme de l'Administration est chargé d'assurer des services consultatifs et administratifs centraux aux trois programmes de base exposés dans ce rapport.

Le Programme est responsable notamment de la diffusion de l'information, de la gestion financière, des relations parlementaires, de la bibliothèque ministérielle, de la publication de manuels et d'une série de services administratifs.

La Direction des services financiers et administratifs joue à la fois un rôle d'orientation et de service. Elle assure l'orientation dans le domaine de l'administration financière, y compris la vérification interne, la prévision des dépenses du programme et le budget principal. Elle assure également des services consultatifs en gestion et en informatique à l'ensemble du Ministère.

L'an dernier, la Direction de l'information publique et la Division de la statistique ont été décentralisées afin que les programmes d'exploitation aient leurs propres services.

Le réseau de téléinformatique mis sur pied l'an dernier a été étendu aux bureaux régionaux des Affaires du Nord dans les Territoires. L'installation de terminaux à l'intention des bureaux régionaux des Affaires indiennes a été entreprise.

Au cours de l'année, la Division des services de conseil en gestion a mené 36 études régulières, dispensant ainsi avis, conseils et connaissances spécialisées dans les domaines de la participation des Indiens aux affaires, de l'organisation, des systèmes d'information de gestion, de la commercialisation, de la gestion des projets et des services de parcs.

La Direction du génie et de l'architecture doit veiller sur la qualité et l'efficacité de la planification, de l'acquisition, du développement et de l'entretien de tous les biens immobiliers et autres actifs du Ministère. Elle a continué à gérer le programme de conception et de construction dans le Nord et à fournir des services directs de soutien aux régions, tout en poursuivant la décentralisation au maximum des services de projet. Une importante étude destinée à mettre à jour le système de gestion des immobilisations du Ministère a été entreprise.

La Direction des langues officielles veille à la mise en application du bilinguisme au sein du Ministère. Les exigences linguistiques relatives à tous les postes du Ministère ont été définies cette année, à mesure que de nouveaux postes étaient créés. La désignation des postes bilingues se poursuit.

La Direction des services administratifs est chargée d'offrir un service centralisé et de coordonner toutes les questions relatives au logement, à la bibliothèque ministérielle, aux manuels, aux services de sténographie et de dactylographie et aux dossiers. Au cours de l'année, la Direction a continué à mettre sur pied, pour le Ministère, un système uniformisé de classement des dossiers.

La Division des relations parlementaires voit à la coordination de tous les aspects des relations du Ministère avec le Parlement, le Cabinet et le gouverneur en conseil. La préparation des réponses aux questions des députés et des rapports destinés à la Chambre des communes, au Sénat et aux comités parlementaires relève aussi de cette Division. Au cours de cette partie de la première session de la 30e législature, du 1er avril 1975 au 31 mars 1976, le Ministère a dû donner suite à 164 questions écrites et à 2 demandes de production de documents. Le Ministre, pour sa part, a répondu en Chambre à 112 questions. A cela s'ajoutent 1 débat sur un projet de loi d'un député, 12 motions d'ajournement, 1 jour de l'opposition et 2 projets de loi ministériels.

Le Secrétariat du Ministère coordonne tout ce qui a trait à la correspondance ministérielle et aux questions connexes. Au cours de l'année, il a répondu à près de 15,000 lettres adressées au Ministre, à ses adjoints ou à des fonctionnaires supérieurs.

La Direction du personnel, qui est comptable au sous-ministre, coordonne la gestion du personnel du Ministère. Pour ce faire, elle exerce un contrôle pratique sur tous les domaines relatifs au personnel et sur les tâches déléguées aux programmes. Elle sert de lien entre les organismes centraux, participe, par l'entremise de groupes de travail et de comités et par le biais de la consultation, à l'élaboration de la politique et des lignes directrices en matière de personnel et en surveille l'application au sein de chaque programme. La Direction, en collaboration avec la Commission de la Fonction publique et le Conseil du Trésor, est également chargée de la classification, de la dotation en personnel et de la planification de la main-d'oeuvre du groupe des agents du personnel et du groupe des cadres supérieurs.

Bureaux régionaux

Parcs Canada	Atlantique	Ontario	Bureau du canal
...	Propriétés	132,2e Rue,	Trent-Severn
...	historiques	Est	C.P. 567
...	Rue Upper	Boîte postale	Peterborough
...	Water	1359	(Ontario)
...	Halifax	Cornwall	K9J 6Z6
...	(Nouvelle-	(Ontario)	...
...	Écosse)	K6H 5V4	...
...	B3J 1S9	...	...
...	Québec	Prairies	Bureau du canal
...	1141, Route	114, rue Garry	Rideau
...	de l'Église	Winnipeg	12, avenue
...	Boîte Postale	(Manitoba)	Maple Nord
...	10275	R3C 1G1	Smiths Falls
...	Ste-Foy	...	(Ontario)
...	(Québec)	...	7A 1Z5
...	G1V 4H5	...	...
...	...	Ouest	Bureau des canaux
...	...	134, 11e	du Québec
...	...	Avenue, S.-E.	200, boulevard
...	...	Calgary	Greenfield Park
...	...	(Alberta)	(Québec)
...	...	T2G 0X5	J4B 2M4
Direction de	Provinces de l'Ouest	...	...
la promotion	Ressources minQrales	...	...
Qconomique	indiennes	...	...
Indiens-	112, 11e Avenue, S.-E.	...	...
Esquimaux	Calgary (Alberta)	...	...
...	T2G 0X5	...	...
Affaires	Territories	Alberta	Ontario
indiennes et	du Nord-Ouest	C.N. Tower	Édifice Arthur
esquimaudes	5110A, 50e	10004, 104e	Meighen
...	Avenue	Avenue	55, avenue St.
...	3e Qtage	Edmonton	Clair, Est
...	Boîte postale	(Alberta)	Toronto (Ontario)
...	2760	T5J 0K1	M4T 2P8
...	Yellowknife	...	...
...	(T.-N.-O.)	...	...
...	X1A 1C9	...	...
...	Yukon	Saskatchewan	QuQbec

...	Édifice	Édifice	1141, Route de
...	fédéral	MacCallum Hill	l'Église
...	Whitehorse	1874, rue	Boete postale
...	(T.-Y.)	Scarth	8300
...	Y1A 2B5	Regina	Ste-Foy Québec)
...	...	(Saskatchewan)	G1V 4C7
...	...	S4P 2G7	...
...	Colombie-	Manitoba	Maritimes
...	Britannique	275, avenue	77, rue Victoria
...	Boîte postale	Portage	Boîte postale 160
...	10061	Winnipeg	Amherst
...	Pacific Centre	(Manitoba)	(Nouvelle-Écosse)
...	Limited	R3B 3A3	B4H 3Z3
...	700, rue	...	George, Ouest
...	Vancouver (C.-B.)	...	...
...	V7Y 1C1	...	...
Affaires	Territories du	Yukon	...
du Nord	Nord-Ouest	Édifice 200	...
...	Boîte Postale	Takhini	...
...	1500	Whitehorse (T.-Y.)	...
...	Yellowknife	Y1A 3V1	...
...	(T.-N.-O.)	...	...
...	X0E 1H0	...	...
Services	Territories	Services techniques des	...
techniques	du Nord-Ouest	provinces des	...
...	Boîte postale	Prairies	...
...	1583	604 Édifice fédéral	...
...	Yellowknife	101, 22e Rue	...
...	(T.-N.-O.)	Saskatoon	...
...	X0E 1H0	(Saskatchewan)	...
...	...	S7K 0E1	...